



LISTE DES DELIBERATIONS PRISES
AU COURS DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 SEPTEMBRE 2022 A 20H

Le deux septembre deux mille vingt-deux à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BASTIT Marion, BISMES Guillaume, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DELON Kévin, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, NODARI Sébastien, REBIERE Catherine, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla.

Etaient absents excusé ayant donné procuration : Guillaume BISMES a donné procuration à Kévin DELON, Catherine REBIERE a donné procuration à Stéphane DOLO. Madame Sylvie PAGES-GRATADOUR a été désignée secrétaire de séance.

Une minute de silence en l'hommage à Serge LINON qui nous a quitté le 11/08/2022.

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 1^{ER} juillet 2022, en vue de son approbation. Celui-ci est approuvé à la majorité avec deux abstentions celles de Sylvie PAGES-GRATADOUR et Géraldine MOLES car absentes excusées lors de cette séance.

Rappel de l'ordre du jour

- 1 – Aménagement de bourg : dispositif petites villes de demain - convention « étude urbaine et approche multimodale de la Modalité du bourg » avec le Syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot (SDAIL)**
- 2 – Convention entre la commune et le Syndicat des eaux du Sud est du Lot (SESEL) pour le rejet des eaux usées de type domestique de la piscine et de la maison rodolosse**
- 3 – Projet de Tiers-Lieu : choix du bâtiment communal de destination et lancement des études**
- 4 – Nouvelle convention avec le service informatique et le service progiciels du CDG46**
- 5 – Proposition de convention d'occupation du domaine public et d'avenant entre la commune, Orange et Totem France**
- 6 – rentrée scolaire 2022/2023 : bilan et modifications des effectifs**
- 7 – Demande de subvention**
- 8 – Questions diverses**

Les décisions prises par le conseil municipal du 2 septembre 2022

- **1 / Aménagement de bourg : dispositif petites villes de demain - convention « étude urbaine et approche multimodale de la Modalité du bourg » avec le Syndicat départemental (SDAIL)**

Décision prise à l'unanimité

1°) d'approuver le projet de convention d'intervention proposée entre la commune et le SDAIL

2°) d'autoriser Madame le maire à signer la convention.

- **2 / Convention entre la commune et le Syndicat des eaux du Sud Est du Lot (SESEL) pour le rejet des eaux usées de type domestique de la piscine et de la maison rodolosse**

Décision prise à l'unanimité

1°) de valider la convention de déversement entre la commune et le SESEL après réception des travaux et vérification de la conformité des installations

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

- **3 / Projet de Tiers-Lieu : choix du bâtiment communal de destination et lancement des études**

Décision de principe prise à la majorité avec les abstentions de Pamela ROUSSEAU, Géraldine MOLES, Stéphane DOLO et Catherine REBIERE et les votes CONTRE de Sylvie PAGES-GRATADOUR et Mathieu CROUZET.

1°) de valider le lieu du futur tiers-lieu dans le presbytère et ses annexes

2°) d'autoriser le Maire à poursuivre les études avec la recherche d'un assistant à maîtrise d'ouvrage.

- **4 / Nouvelle convention avec le service informatique et le service progiciels du CDG46**

Décision prise à l'unanimité :

1°) de valider la convention avec le service informatique, service progiciel et dématérialisation comme présentée,

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer la convention.

- **5 / Proposition de convention d'occupation du domaine public et d'avenant entre la commune, Orange et Totem France**

Décision prise à l'unanimité :

1°) de valider l'avenant à la convention initiale pour séparer le bâtiment Autocom du Pylone de la filiale Totem

2°) de valider la convention pour un bail de 12 ans avec la filiale Totem pour l'implantation du pylône

3°) d'accepter la redevance d'occupation du domaine public proposée à 1 000 €/an,

4°) d'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

➤ **6 / rentrée scolaire 2022/2023 : bilan et modifications des effectifs**

Sébastien NODARI 1^{er} adjoint en charge des affaires scolaires a fait un point bilan de cette nouvelle rentrée, avec 247 enfants sur les écoles maternelle et élémentaire publiques de Lalbenque, respectivement 73 (maternelle) et 174 (élémentaire).

A cet effectif s'ajoute l'effectif de l'école St Thérèse : 52 élèves et le Collège Ste Thérèse : 153 élèves. Soit un total de 452 enfants sur la commune durant la période scolaire.

Pour les besoins d'encadrement des effectifs durant l'ALAE, plusieurs postes avaient été créés à la séance du 1/07/2022, tous n'ont pas été pourvus. Il a été convenu d'attendre et d'affiner les postes si besoin lors d'une prochaine séance.

➤ **7 / Demande de subvention**

Décision à l'unanimité :

1°) de valider la subvention de 150 € à l'association « les illuminés du Père Noël ».

Plus aucune décision du conseil municipal, la séance est clôturée à 22 h 20.

A LALBENQUE, le 9 Septembre 2022
Le Maire

Signé

Liliane LUGOL.